

N° 476

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juillet 1982.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), à la suite d'une mission effectuée en Inde du 7 au 18 février 1982.

Par MM. Jacques MENARD, Louis LE MONTAGNER, Georges SPENALE, Jean MERCIER, Michel ALLONCLE

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarets, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.

Inde. — *Rapports d'information.*

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE	
— La politique intérieure de l'Inde.....	7
DEUXIÈME PARTIE	
— La politique extérieure de l'Inde	9
a) Les relations indo-pakistanaïses.....	9
b) Les relations entre l'Inde et l'Union Soviétique.....	11
c) Les relations entre l'Inde et les Etats-Unis	12
d) Les relations franco-indiennes.....	13
TROISIÈME PARTIE	
— La situation économique de l'Inde.....	15
a) Les relations économiques entre la France et l'Inde.....	15
b) La coopération entre l'Inde et la France en matière de défense...	18
Conclusion	21

Mesdames, Messieurs,

Au mois de décembre 1981, votre Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées, a décidé de demander au Sénat les autorisations nécessaires pour envoyer une délégation de cinq de ses membres en mission d'information en Inde afin d'y étudier la situation politique et économique et d'avoir des entretiens avec les responsables politiques de ce pays sur la situation internationale et sur les relations entre l'Inde et la France.

Votre Commission a considéré qu'il s'agissait là d'une mission complémentaire à celle effectuée l'an dernier par une autre délégation de ses membres, qui s'était rendue au Pakistan en février 1981. Survenant après un voyage d'information effectué en février 1980 en Thaïlande, en Malaisie et en Indonésie, cette double mission effectuée dans le sous-continent indien marque l'importance que votre Commission attache à l'évolution de la situation politique et stratégique de la région de l'Asie du Sud.

La délégation de votre Commission qui s'est rendue en Inde du 7 au 18 février 1982 était conduite par M. Jacques Ménard, vice-président de la Commission, et composée de MM. Louis Le Montagner, Georges Spénale, Jean Mercier et Michel Alloncle ; elle était accompagnée par M. Cottrel, responsable du secrétariat et par le Colonel Delclève, expert militaire auprès de la Commission.

La Délégation a séjourné du 7 au 11 février à Delhi où elle a pu avoir de nombreux entretiens au niveau le plus élevé qui lui avaient été ménagés par l'Ambassadeur de France. C'est ainsi qu'elle a été reçue successivement par M. Hidayatullah, Vice-Président de l'Inde et Président de la Chambre Haute, par M. Yadav, Vice-Président de cette même Chambre ainsi que par de nombreux membres des deux Assemblées.

Les entretiens qu'elle a eus avec de nombreux ministres, en particulier M. Narasima Rao, ministre des Relations extérieures, M. Venkataraman, ministre de la Défense, M. Mukherjee, ministre des Finances, M. Patil, ministre d'Etat au Commerce et M. B.N. Singh, minis-

tre des Affaires parlementaires, se sont déroulés dans une atmosphère franche et détendue et votre Délégation a été fortement impressionnée par la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé. La longueur et la densité de ces conversations avec des personnalités généralement peu expansives sont significatives à cet égard.

La Délégation en doit une reconnaissance toute particulière à l'Ambassadeur de France à Delhi, M. André Ross, qui s'est dépensé sans compter pour assurer la réussite de notre voyage ; qu'il trouve ici l'expression de nos remerciements et de notre gratitude, auquel nous tenons d'ailleurs à associer tous ses collaborateurs ; la connaissance parfaite par certains d'entre eux de plusieurs langues allogènes, en particulier l'hindi, a fait notre admiration.

A la suite de cette visite de travail dans la capitale de l'Union indienne, votre Délégation a tenu à visiter un certain nombre de centres importants de l'Inde. C'est ainsi qu'elle s'est rendue à Bénarès, puis à Agra et à Jaipur ainsi qu'à Bombay (où elle a été également très bien reçue par le Consul général de France) avant de regagner Paris directement depuis cette ville.

Cette prise de contacts, malheureusement trop limitée dans le temps et dans l'espace, avec la réalité quotidienne de ce vaste pays, a constitué un complément indispensable aux entretiens politiques dans la capitale de l'Inde qui, il faut bien le reconnaître surtout en ce qui concerne la nouvelle ville de Delhi, avec ses larges avenues bien dessinées, bordées de magnifiques jardins, n'a qu'un rapport très lointain avec le spectacle grouillant et haut en couleurs qu'il nous a été donné de voir dans les autres cités.

Le voyage en voiture de près de 300 km entre Agra et Jaipur fournit également à votre Délégation l'occasion de parcourir la campagne parfaitement cultivée et irriguée et de traverser des villages paisibles où la vie se déroule au rythme lent des charrettes tirées par des buffles. Le fait que plus de 80 % de la population indienne vive en milieu rural, tempère singulièrement l'image traditionnelle de la vie misérable réservée à trop de citadins.

*
* *

Nous ne reprendrons pas la présentation générale de l'Inde qui figure en bonne place dans tous les manuels de géographie. Nous rap-

pellerons simplement que l'Inde, la plus grande démocratie du monde, recouvre une superficie de 3,3 millions de km², soit six fois celle de la France et comprend actuellement environ 675 millions d'habitants, soit à peu près douze fois la population de notre pays, ce qui lui donne une densité de près de 200 habitants au km².

On sait que le principal problème de l'Inde est celui de la surnatalité, qui a fait qu'en une trentaine d'années, la population indienne a pratiquement doublé. Les efforts pour développer la production agricole et en particulier les travaux considérables entrepris dans le domaine de l'irrigation, ont permis dans le même espace de temps, de multiplier la production agricole par le coefficient trois, ce qui constitue une légère amélioration du niveau alimentaire de la population indienne. Si, lors de certaines années de sécheresse, de trop nombreux Indiens meurent encore de faim, l'Inde ne connaît plus les grandes famines qui ont ravagé régulièrement ce pays dans des temps pas très éloignés.

On ne peut, non plus, évoquer l'Inde sans mentionner le poids des traditions religieuses sur la vie économique et politique de ce grand pays. Le système des castes, toujours en vigueur malgré plusieurs dispositions légales prévues en particulier en faveur des intouchables, fonde encore aujourd'hui toute l'organisation sociale indienne ; chaque individu selon la caste à laquelle il appartient par la naissance, a un rôle social défini qui lui impose souvent davantage d'obligations qu'il ne lui donne de droits.

Beaucoup de responsables politiques avec lesquels nous nous sommes entretenus, en particulier au Parlement, considèrent que ce système des castes constitue un frein puissant au développement du pays.

Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de l'Inde que d'être à la fois un Etat laïc dont la Constitution se déclare opposée à toute politique confessionnelle et l'un des pays au monde où l'influence de la religion sur la vie politique est la plus marquante.

Malgré ces handicaps, le Gouvernement indien a réussi depuis 25 ans, grâce à une gestion prudente et efficace, à développer une économie relativement équilibrée entre agriculture et industrie.

C'est ainsi que certains des membres de la Délégation, qui s'étaient déjà rendus auparavant en Inde, ont pu constater la relative stabilité de la monnaie puisque le cours actuel de la roupie par rapport

au franc est à peu de choses près le même qu'il y a une vingtaine d'années.

Ainsi, pendant cette période, le taux d'inflation de l'Inde a été comparable au taux d'inflation français, ce qui est une performance pour un pays comme l'Inde, confronté aux immenses problèmes du sous-développement.

Lors de ces dernières décennies, l'Inde a fait un effort très important dans le domaine de l'industrialisation et aussi dans le domaine de la modernisation de l'agriculture.

Le Gouvernement indien fait preuve d'une grande prudence dans la gestion des finances publiques ; les aides extérieures qui lui sont apportées sont toujours affectées à des actions de développement et à des investissements productifs. Il n'est pas question pour l'Inde d'importer des produits de consommation courante et encore moins des objets de luxe ; aussi bien les premiers que les seconds sont d'ailleurs taxés d'une manière draconienne à l'importation, puisque les taux des droits atteignent jusqu'à 300 %. Ainsi, même si un diplomate étranger vend sa voiture d'occasion à un Indien au moment de son départ, cet Indien doit payer au fisc de son pays trois fois la valeur de la voiture achetée.

Sur le plan international, l'Inde est considérée comme un bon payeur et les organisations financières internationales comme le F.M.I. n'hésitent pas à accorder des prêts importants à ce pays. C'est ainsi que récemment le F.M.I. a accordé un prêt de 5,3 milliards de dollars à l'Inde, ce qui est une preuve de confiance dans la politique économique du Gouvernement qui s'efforce de poursuivre la remise en ordre de l'appareil de production.

*

* *

PREMIÈRE PARTIE

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DE L'INDE.

La victoire du parti du Congrès aux élections des 3 et 6 janvier 1980 a permis le retour aux affaires de Mme Gandhi, qui en avait été écartée pendant un intermède de trois ans. A cet égard, il convient de souligner l'esprit démocratique ancré au plus profond de ce peuple qui a permis que l'on puisse voir un Premier Ministre désavoué par un Parlement, abandonner une fonction, connaître même la prison pendant quelques semaines et revenir quelques années plus tard très légalement au pouvoir. Une telle démocratie n'est pas très fréquente dans les pays en voie de développement. Depuis lors, la scène politique a présenté une stabilité remarquable confinant cependant à une stagnation qui ne va pas sans provoquer un certain désenchantement dans la population. Si le Premier Ministre, par son habileté, sa prudence enrichie de son expérience passée, a renforcé son autorité au sein du parti du Congrès et dans les Etats, cette autorité n'a fait qu'accentuer chez elle le goût naturel qu'elle porte à l'exercice solitaire du pouvoir ; cependant grâce à son ascendant, elle a su mettre fin à des mouvements de dissidence dans son propre parti, dont certains contestaient, pour des raisons souvent personnelles, la politique menée par les ministres en chef de certains Etats.

Le renouveau de confiance accordé à Mme Gandhi a permis à celle-ci depuis trois ans de gouverner sans avoir recours comme la fois précédente aux pleins pouvoirs, ce qui lui avait valu d'ailleurs, de même que les mesures quelque peu autoritaires prises sous l'influence de son fils Sanjay Gandhi, d'être écartée du pouvoir en 1977. L'arrivée sur la scène politique de son autre fils Rajiv, que nous avons eu l'occasion de rencontrer lors d'un déjeuner au Parlement, n'en change pas encore les données, quoi qu'il apporte à sa mère une caution morale et crée un lien avec la jeune génération.

Faisant face aux nombreuses crises de nature ethnique et économique (ASSAM) ou revendications de type économique (Punjab) ou

bien aux émeutes de caractère communaliste (Gujarat, Bihar) qui ont été fréquentes et d'une grande intensité, le Gouvernement a cherché plutôt à désensibiliser les problèmes qu'à les résoudre.

Sur le plan économique le bilan, bien que controversé, présente toutefois des éléments de satisfaction. Malgré une croissance de la production industrielle appréciable si on la compare à la médiocrité des années précédentes, dans la mesure où les capacités de production sont mieux utilisées, c'est encore le secteur agricole qui enregistre les succès les plus tangibles bien que l'Inde ait importé deux millions de tonnes de céréales pour parer à toute éventualité.

Il reste que la balance des paiements a subi une détérioration plus marquée dans l'année 1981, compte tenu de la baisse en valeur des exportations (4 %) et de la hausse des importations. Après deux ans d'un pouvoir sans partage exercé par Mme Gandhi, dont la hauteur de vues n'est pourtant pas mise en cause, l'opinion publique donne l'impression de ressentir une certaine lassitude devant le manque d'imagination du Gouvernement et l'absence d'alternative au sein de la classe politique dont certains éléments abusent du pouvoir à leur profit, particulièrement dans les Etats.

Bien qu'elle se défende de vouloir changer la Constitution, Mme Gandhi, qui souhaite des réformes judiciaire, administrative et dans le domaine de l'éducation pourrait, si elle a une majorité suffisante dans les deux chambres, chercher à profiter d'une relative apathie de l'opinion et de la paralysie de l'opposition pour faire voter quelques amendements qui sans aller forcément dans le sens d'un régime présidentiel, iraient à tout le moins dans celui d' « un Gouvernement qui marche », conformément aux slogans de ses campagnes électorales.

DEUXIÈME PARTIE

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'INDE. (1)

a) *Les relations indo-pakistantaises.*

L'indépendance acquise par l'Inde en 1947 fut accompagnée d'un bain de sang, non pas à cause d'affrontements avec la puissance coloniale (la Grande-Bretagne, fit preuve en la circonstance d'une grande sagesse politique), mais parce que cette indépendance s'est accompagnée de la « partition » de l'ancien Empire des Indes en deux Etats distincts, le Pakistan, censé regrouper la majorité des musulmans et qui lui-même était composé de deux parties, le Pakistan occidental et le Pakistan oriental et l'Inde, à majorité hindouiste mais où subsistait une très importante minorité musulmane (environ 80 millions d'individus soit plus que la population totale du Pakistan occidental) ; les échanges de population entraînés par cette partition dans un climat de haine confessionnelle qui n'a pas encore complètement disparu malgré que le gouvernement indien se proclame laïque, ont abouti à des massacres provoquant la mort de centaines de milliers d'Indiens et de Pakistanais. Ceci en dépit des efforts tant du mahatma Gandhi que du dernier vice-roi des Indes, Lord Mountbatten, chargé par le gouvernement travailliste britannique d'assurer au mieux la passation des pouvoirs aux nouvelles autorités indiennes et pakistantaises.

On doit rappeler, à cet égard, que Lord Mountbatten a laissé en Inde un souvenir extraordinairement favorable puisque lors de sa mort provoquée par les terroristes irlandais, le gouvernement indien a décrété un deuil de 3 jours.

L'indépendance à peine proclamée, un premier conflit surgit entre les deux pays à cause du Cachemire ; prise à l'instigation de New-

(1) On peut lire à ce sujet un article d'André Bellamal paru dans la Revue de défense nationale intitulé : L'Inde et son environnement stratégique (n° de août-septembre 1981, mars et avril 1982).

Delhi, la décision du Maharadja du Cachemire d'inclure son Etat dans l'Union indienne devait être contestée par le Pakistan qui estimait devoir récupérer un territoire peuplé essentiellement de musulmans, géographiquement tourné vers l'Ouest et coupé du Sud.

Le Cachemire reste la principale pomme de discorde entre les deux pays ; la guerre de 1947 aboutit à un partage de l'ancien Etat princier, laissant à l'Inde la partie fertile et au Pakistan le nord montagneux ; une seconde guerre du Cachemire éclata en 1965 mais rien ne fut modifié du statu quo. Aujourd'hui, l'Inde souhaiterait, moyennant quelques aménagements, transformer la ligne de cessez-le-feu en frontière internationale mais le Pakistan s'y refuse et souhaite l'organisation d'un référendum.

Un troisième conflit indo-pakistanaï éclata en 1971 à propos du Pakistan oriental qui, rejetant le lien qui l'unissait au Pakistan occidental, proclama grâce à l'appui de l'Inde, son indépendance sous le nom de Bangladesh.

Ainsi les deux Etats issus de l'ancien empire des Indes ont-ils connu depuis leur indépendance des relations difficiles ; celles-ci, depuis quelque temps, semblent en voie d'amélioration ; les deux ministres des Affaires étrangères indien et pakistanaï se sont rendus respectivement au Pakistan et en Inde ; le voyage de votre Délégation s'est situé juste après la visite de M. Agha Shahi à New Delhi ; le ministre des affaires étrangères pakistanaï (remplacé depuis par l'ancien ambassadeur du Pakistan à Paris) était porteur d'une offre de signature d'un pacte de non agression entre les deux pays. Cette offre suscite un large débat en Inde ; le gouvernement indien estime qu'elle ne fait que reprendre des propositions similaires jadis formulées à plusieurs reprises par l'Inde qui, si les Pakistanais les avaient acceptées, auraient permis d'éviter d'inutiles conflits armés. Il subsiste toutefois des divergences entre les deux pays et en particulier le fait que le Pakistan ait accepté une aide militaire importante de la part des Etats-Unis (avions F 16, hélicoptères, missiles sol-air, canons, chars) inquiète fortement le gouvernement indien et l'a poussé en particulier à conclure l'important contrat avec la France concernant la vente d'avions Mirage 2000.

L'accusation à peine voilée du gouvernement indien suivant laquelle ce matériel américain acheté par les Pakistanais ne pourrait être utilisé que contre l'Inde semble cependant un peu forcée quand on connaît la disproportion des forces en présence et surtout les difficultés

que connaît actuellement le Pakistan à cause de l'afflux de plus de 2 millions de réfugiés afghans.

Il n'en reste pas moins que le soutien américain au Pakistan et les bonnes relations de ce pays avec la Chine avec laquelle l'Inde s'est trouvée en conflit en 1962 sur ses frontières nord suscitent encore quelques inquiétudes au gouvernement de New-Delhi.

b) Les relations entre l'Inde et l'Union soviétique

Marquées par le traité d'amitié et de coopération indo-soviétique conclu en 1971, ces relations restent apparemment étroites, l'Inde continuant à avoir besoin de l'U.R.S.S. en particulier dans les domaines économiques et militaire. C'est ainsi que l'Inde a reconnu, à l'instar de l'U.R.S.S., le gouvernement installé au Cambodge par les occupants vietnamiens de ce pays.

Cependant l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan a provoqué une certaine fêlure dans ces relations.

Quitte à accepter l'existence d'un pouvoir procommuniste en Afghanistan, l'Inde a exprimé de manière répétée son souhait que se retire le corps expéditionnaire soviétique dont le maintien sur le sol afghan constitue à ses yeux, une menace de déstabilisation du sous-continent. Tout au long de cette année, l'Inde s'est montrée peu empressée à répondre aux avances répétées de l'U.R.S.S. Alors que les délégations soviétiques se sont succédées sans désemparer à New Delhi, aucune personnalité indienne, à l'exception de M. Narasima Rao, et pour un très bref séjour, ne s'est rendue à Moscou. Delhi a donné peu d'éclat, en août dernier, à la célébration du 10^e anniversaire de la signature du traité d'amitié et de coopération. L'Inde n'a toutefois pas été jusqu'à condamner Moscou et, comme l'année précédente, elle s'est abstenue le 18 novembre lors du vote de la résolution demandant le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan.

La crise polonaise, au sujet de laquelle les dirigeants indiens ont jusqu'à présent affiché la plus grande prudence, pourrait constituer un motif supplémentaire de désaccord.

Les appréhensions de Delhi à l'égard de Moscou se sont également manifestées par des tentatives pour amorcer le règlement du contentieux avec le Pakistan et avec la Chine.

Enfin l'Inde tente de diversifier ses relations en particulier vis à vis de l'Europe occidentale dont la France constitue à ses yeux l'un des éléments majeurs.

c) Les relations entre l'Inde et les Etats-Unis.

Ces relations n'ont jamais été très bonnes, en particulier en raison de l'aide préférentielle accordée par les Etats-Unis au Pakistan et le traité d'amitié et de coopération conclu entre l'Inde et l'Union soviétique.

Les rapports entre les deux pays se sont encore détériorés avec l'arrivée au pouvoir de l'administration républicaine. Les décisions du président Reagan concernant l'arrêt des livraisons d'uranium pour la centrale de Tarapur, et la réduction de l'aide au tiers monde ainsi que la position américaine au sein du Fonds monétaire international n'ont pas été de nature à améliorer les choses.

La politique extérieure de l'Inde est d'autre part très attachée à la formule « Océan indien zone de paix » qui figure d'ailleurs dans le texte d'une résolution votée par l'Assemblée générale des Nations-Unies. Elle s'inquiète sérieusement de la militarisation de cette zone dont elle rend les Etats-Unis en grande partie responsables du fait de l'arrivée dans ce secteur d'une impressionnante flotte de combat dont l'île de Diego Garcia sert de base logistique avancée.

La livraison d'armements modernes américains au Pakistan (en particulier des chasseurs bombardiers F 16) a également été considérée comme un geste inamical par l'Inde.

Il ne faut toutefois pas exagérer ces dissensions qui sont plutôt dues à une suite de malentendus qu'à une antinomie profonde ; les Etats-Unis ont longtemps soutenu l'Inde économiquement ; ils ont largement contribué à la création du Consortium pour l'Inde qui réunit les principaux donateurs d'aide occidentaux ; le cadre démocratique et de libre entreprise dans lequel vit l'Inde constitue un sérieux élément de rapprochement potentiel ; si l'Inde réussissait à normaliser ses relations avec le Pakistan, ses rapports avec les Etats-Unis pourraient connaître également une certaine amélioration.

d) *Les relations franco-indiennes.*

Au cours des entretiens politiques que nous avons eus, en particulier avec le Ministre des relations extérieures avec lequel la conversation fut particulièrement franche et ouverte, nous avons pu constater que le gouvernement indien avait des vues très proches de celles du gouvernement français en ce qui concerne l'évolution actuelle de la situation internationale ; bien que l'Inde n'appartienne pas au même « camp » que la France en raison de son adhésion au mouvement des non-alignés, les deux pays, compte tenu de la similitude de leurs analyses, ont un rôle important à jouer dans la solution des grands problèmes de l'heure. Ainsi, s'agissant du désarmement qui constitue pour les pays les plus pauvres un objectif prioritaire dans la mesure où sa réalisation conditionne en grande partie leur développement économique, la France et l'Inde devraient joindre leurs efforts pour parvenir à des résultats positifs ; l'Inde serait prête, en particulier, à soutenir une initiative que la France prendrait à ce sujet en juin prochain à la session spéciale des Nations-Unies consacrée au désarmement.

En ce qui concerne le dialogue nord-sud, l'Inde apprécie particulièrement l'attitude de la France qui, au sein du monde industrialisé, se fait l'avocat des thèses des pays en développement et préconise avec insistance l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équilibré, marquant ainsi nettement son indépendance vis-à-vis des différents blocs. De son côté, le Gouvernement indien, qui souligne que l'indépendance politique est un leurre s'il n'y a pas indépendance économique, a organisé, à l'initiative de Mme Gandhi, très désireuse de faire sortir de l'impasse les relations Nord-Sud, une conférence qui devait regrouper 44 pays non alignés dans les semaines qui suivaient notre retour en France. Cette Conférence, qui s'est tenue à New Delhi et qui a traité non seulement des rapports entre le Nord et le Sud, mais également différents projets de développement Sud-Sud, fut un succès. Là aussi, l'Inde et la France ont des points de vue identiques qu'il convient de souligner.

Il serait souhaitable que la France et l'Inde poursuivent leur concertation sur les principales crises dans le monde (Proche-Orient, affaires afghane et cambodgienne, etc.). Malgré leur aspect local, ces tensions pourraient trouver leur solution dans une amélioration des relations est-ouest ; comme la France, l'Inde est très attachée à la détente.

Le gouvernement indien semble avoir beaucoup apprécié le fait que l'un des premiers déplacements à l'étranger du ministre français

des relations extérieures ait été effectué à New Delhi (23-24 août 1981) ; le voyage en France de Mme Gandhi le 12 novembre 1981 à l'occasion duquel elle fut faite docteur honoris causa de la Sorbonne s'est également déroulé dans les meilleures conditions.

Il est certain qu'une politique asiatique, une politique du tiers monde, doit tenir compte de l'Inde, d'où la nécessité d'une action économique active appuyée sur de bons rapports politiques.

Nous sommes persuadés que l'excellence des entretiens que nous avons eus à tous les niveaux auront contribué au développement de ces relations.

TROISIÈME PARTIE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'INDE.

L'Inde est à la fois un nouveau pays industriel et un pays en développement parmi les plus pauvres du monde.

Dixième puissance industrielle mondiale, l'Inde n'en a pas moins un des revenus par tête d'habitant les plus faibles dans le monde : 190 dollars en 1979. Sur 675 millions d'habitants, 40 % vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Cependant, malgré le handicap que constitue l'importance de sa population — mais peut-être aussi à cause du poids économique qu'elle lui confère — l'Inde a su se donner les moyens de développer une capacité industrielle non négligeable, notamment, dans certaines technologies avancées qui lui a permis parfois de devenir un concurrent des pays industrialisés sur les marchés des pays en voie de développement, alors même que l'industrie ne représente encore que 15 % de son P.N.B.

Dans un rapport récent la Banque mondiale a fait état d'un redressement de la situation économique en Inde ; celui-ci est dû, à court terme, à l'accroissement de la production agricole mais aussi, à long terme, à l'élargissement et à la diversification de sa base industrielle. Les importations de céréales ont été graduellement diminuées, alors que des stocks importants ont été constitués. Le taux d'investissement brut et le taux d'épargne ont atteint 22 % du P.N.B., ce qui est considérable. Enfin, le pays dispose d'appréciables réserves de devises ; son endettement reste modéré : 21,2 milliards de dollars, avec un service de la dette de l'ordre de 9,5 % des exportations.

a) Les relations économiques entre la France et l'Inde.

Les relations commerciales entre la France et l'Inde se caractérisent par la modestie du volume des échanges, eu égard à la dimension

des deux économies, et par une structure très vulnérable aux fluctuations de la conjoncture.

L'octroi depuis 1980 d'une aide financière accrue devrait cependant marquer le début d'un essor nouveau de la coopération et des relations économiques entre les deux pays.

— En forte croissance entre 1970 et 1976 (+ 85 % en moyenne annuelle), les échanges commerciaux franco-indiens marquent depuis cette dernière année un certain ralentissement (12 % en moyenne annuelle de 1976 à 1980). Pour 1980, nos exportations se sont élevées à 1 476 millions de francs et nos importations à 1 490 millions de francs.

— Ces échanges sont **marginiaux** dans le commerce extérieur des deux pays :

— **France** : 6^e client et 11^e fournisseur de l'Inde en 1980 (3,58 % de ses ventes et 2,84 % de ses achats) ;

— **Inde** : 45^e client et 46^e fournisseur de la France (0,30 % de nos exportations et 0,26 % de nos importations).

C'est dire que nous sommes largement distancés, dans le commerce avec l'Inde, par ses autres partenaires : Etats-Unis, Allemagne fédérale, Royaume-Uni, Japon et Union soviétique.

La France exporte principalement vers l'Inde deux catégories de produits :

— des semi-produits chimiques, sidérurgiques et des engrais (41 % de nos ventes en 1980) ;

— des biens d'équipement mécaniques, électriques et du matériel aéronautique (41 %).

Ces deux groupes de produits, auxquels on peut ajouter les produits alimentaires, apparaissent très vulnérables aux fluctuations de la conjoncture agricole ou économique indienne : état de la situation alimentaire, pénurie éventuelle d'engrais ou de demi-produits. Quant aux biens d'équipement, une partie d'entre eux sont constitués par du matériel aéronautique (Airbus) ou naval (barge).

Nos **importations** portent essentiellement sur des produits agricoles (22 % de nos achats en 1980), des produits demi-finis (27 %) et surtout, des biens de consommation (40 %). Les **produits textiles** (demi-finis et finis) et les cuirs et les peaux constituent une part importante de nos achats et connaissent depuis quelques années une croissance régu-

lière : 444 millions de francs en 1978, 662 millions de francs en 1980 (soit environ 45 % des exportations indiennes vers notre pays).

La France participe depuis 1961 au Consortium d'aide à l'Inde de la Banque mondiale. Notre contribution s'est élevée depuis cette date à plus de 4 milliards de francs dont la majeure partie a pris la forme de protocoles financiers (2 770,6 millions de francs avant la signature des protocoles de 1980).

Signés au lendemain de la visite officielle en Inde du Président Giscard d'Estaing, les deux protocoles de 1980 mettaient à la disposition du gouvernement indien un montant cumulé de crédits mixés de 1 milliard de francs : 400 millions pour le financement d'une première tranche de la part française dans un projet de construction d'un complexe intégré de production d'alumine et aluminium situé dans l'Etat d'Orissa ; 360 millions pour la réalisation de divers projets industriels et 240 millions pour l'aide à la balance des paiements.

Cette volonté de relancer et d'intensifier la coopération économique franco-indienne a été confirmée lors de la visite en France de Mme Gandhi (novembre 1981) et par la signature, le mois suivant, de deux nouveaux protocoles d'un montant total de 800 millions de francs dont 250 millions pour la deuxième tranche du projet Orissa, et 120 millions pour l'aide à la balance des paiements.

L'Inde et la France ont signé ces deux dernières années, dans les domaines les plus divers (pétrole et pétro-chimie, énergie, télécommunications, agriculture, océanologie, charbon, électricité, etc.) de nombreux accords dont la plupart prévoient des consultations régulières au niveau des ministères techniques.

Cette coopération est particulièrement développée dans les secteurs du **pétrole** (formation, assistance technique, exploration) du charbon (étude, extraction), et des télécommunications.

Dans le secteur pétrolier dont les importations indiennes représentent en valeur 70 % de leurs exportations la coopération française peut avoir un impact important. En 1980, la production n'a atteint que 7 millions de tonnes. La C.F.P. a conclu un contrat de prospection (d'un montant de 300 millions de francs) ; si les résultats sont positifs la production devrait passer de 7 à 20 millions de tonnes. On assiste à une certaine métamorphose dans le comportement des sociétés françaises :

il existe actuellement 60 sociétés qui tentent une collaboration industrielle franco-indienne. Les Allemands et les Japonais le font depuis 25 ans. Bon nombre de sociétés françaises comme Vallourec prennent conscience de l'importance du marché.

b) *La coopération entre l'Inde et la France en matière de défense.*

Malgré sa politique de non alignement et son souci de rester à l'écart des conflits, le gouvernement indien demeure vigilant et estime qu'il convient de porter la capacité de défense du pays à un niveau suffisant pour faire face à toutes les éventualités.

Alors que jusqu'à présent, la majorité de son armement était d'origine soviétique, mais également américaine et britannique, l'Inde entend diversifier plus encore ses sources d'approvisionnement.

L'Inde qui souhaite fabriquer sur place les matériels destinés à l'équipement de ses forces armées, dispose pour cela du potentiel technique et industriel nécessaire. Mais, se trouvant dans l'impossibilité de maintenir le rythme du progrès technologique, ce pays doit faire appel à l'étranger.

La coopération avec la France a ainsi permis à l'Inde de parvenir à l'autonomie dans plusieurs domaines de la recherche scientifique et pour certaines technologies.

Cette coopération qui s'est déjà développée pour la production d'hélicoptères légers, de missiles antichars de première génération et pour l'installation de radars de défense aérienne, se poursuit dans le domaine de l'aviation.

Ainsi, au cours de notre séjour, des négociations serrées avaient lieu au niveau gouvernemental à propos de la livraison d'avions de combat Mirage 2000 et du transfert de technologie qui permettrait à l'Inde la fabrication sur place de ce matériel.

On sait que le contrat a été finalement conclu le 9 avril 1982 et prévoit la vente par la France de 40 Mirages 2000 et le transfert par notre pays en Inde de la technologie nécessaire à la fabrication sur place de 110 autres appareils.

L'Inde a par ailleurs besoin de missiles de seconde génération et de matériels d'artillerie.

Tout en continuant à voir dans le désarmement et le non-alignement les meilleures chances du maintien de la paix, l'Inde tient compte d'une situation internationale dangereuse pour affirmer sa volonté de défense et son droit à la sécurité.

La France doit pouvoir continuer à apporter son concours à la poursuite d'une telle politique.

CONCLUSIONS

Sur le plan économique, la stratégie indienne de progrès à pas lents, la planification et l'intervention de l'Etat dans les circuits économiques n'ont pas provoqué de « miracle indien ».

Cependant l'Inde a ainsi pu éviter certains déséquilibres caractéristiques des pays en développement, tels que la dépendance à l'égard des grandes puissances, la déstructuration sociale et l'instabilité politique.

Cette politique prudente a permis à la plus grande démocratie du monde de rester relativement à l'écart des grandes tensions mondiales provoquées en particulier par la crise de l'énergie ou l'inflation mondiale.

Sur le plan extérieur le gouvernement indien, bien que réaffirmant sa volonté de non alignement, a dû abandonner quelque peu ses idéaux pacifistes et internationalistes proclamés au lendemain de l'indépendance.

La coexistence pacifique, le non alignement, la troisième voie neutraliste préconisée par Nehru et qui constituaient les thèmes principaux de la conférence de Bandung en 1955, dont le père de Mme Gandhi fut l'un des initiateurs, ont dû petit à petit sinon laisser la place, du moins se concilier avec l'impératif de sécurité et la défense des intérêts nationaux.

La réalité politique et en particulier l'invasion chinoise sur ses frontières nord en 1962 a obligé l'Inde à un effort considérable en matière de défense (les dépenses militaires qui s'élevaient à 1,8 de son P.N.B. en 1950 sont passées vingt ans plus tard à 4,2).

L'Inde entend désormais jouer un rôle sur la scène internationale et assurer son indépendance et sa sécurité.

Ses vues en matière de politique internationale sont, nous avons pu le constater, souvent très proches de celles de la France ; cette con-

vergence apparaît en particulier en ce qui concerne la politique à suivre vis-à-vis des pays en voie de développement et les rapports de cette politique et le désarmement.

Si la France veut avoir une politique asiatique, il est certain qu'elle doit tenir compte de l'influence déterminante de l'Inde dans cette partie du monde ; de son côté l'Inde, tout en maintenant sa fidélité à son traité d'amitié conclu en 1971 avec l'U.R.S.S. souhaite vivement, surtout après l'entrée des troupes russes à Kaboul, diversifier ses relations en particulier en direction de la Communauté économique européenne avec laquelle elle vient de passer un nouvel accord de coopération (entré en vigueur le 1^{er} décembre 1981). Des relations étroites tant sur le plan diplomatique — elles semblent en bonne voie — que sur le plan des échanges commerciaux — et là il y a encore beaucoup à faire — entre la France et l'Inde devraient permettre à notre pays de jouer un rôle important dans cette politique de coopération indo-européenne.

Les relations bilatérales entre les deux pays, heureusement amorcées depuis quelques années, devraient également connaître un développement profitable aux deux pays, c'est en tous cas le vœu de votre délégation unanime.

*
* *
*

Pour terminer, nous voudrions évoquer le problème spécifique des moyens mis à la disposition de notre représentation diplomatique et consulaire concernant une question bien particulière : si l'Inde attire un nombre de touristes de plus en plus grand, grâce aux grandes facilités actuelles de transport, elle attire aussi un nombre hélas grandissant de jeunes en quête de paradis artificiels qui, au bout de quelques semaines ou mois, se présentent dans les consulats de France dans un état parfois lamentable, ayant vendu passeport et billet de retour pour subsister quelques jours de plus.

L'an dernier le chiffre des intéressés atteignait environ 500.

Pour faire face à cette tâche humainement indispensable, les moyens en personnel et en argent à la disposition de nos consulats (spécialement à Delhi et à Bombay) sont très insuffisants.

A Delhi il n'y a pour effectuer ce travail qu'un médecin VSNA et un agent du Ministère qui a en outre d'autres tâches administratives.

En ce qui concerne les moyens financiers, l'essentiel en est constitué par une subvention à fonds perdus accordée par le Ministère des Relations Extérieures à la Société de bienfaisance de... 10 000 F !

Cette subvention est utilisée pour nourrir, vêtir et soigner les Français nécessiteux démunis de toute ressource en attendant leur rapatriement aux frais de leur famille.

Votre délégation estime qu'il est absolument indispensable que le montant de cette subvention soit au moins triplé et qu'il convient de renforcer sérieusement les effectifs des personnels qui se consacrent à cette action de solidarité humaine.